

12 communes s'engagent
pour un **territoire durable**

2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

de la **Communauté de communes**
du **Golfe de Saint-Tropez**

**12 communes s'engagent
pour un territoire durable**

CAVALAIRE-SUR-MER ■ COGOLIN ■ GASSIN ■ GRIMAUD ■ LA CROIX VALMER ■ LA GARDE-FREINET ■ LA MOLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR ■ RAMATUELLE ■ RAYOL-CANADEL-SUR-MER ■ SAINT-TROPEZ ■ SAINTE-MAXIME

■ ■ ■ www.cc-golfedesainttropez.fr

AVANT-PROPOS



Vincent MORISSE
Président

Le mot du Président

Pour la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, l'année 2014 a été marquée, sur le plan institutionnel, par l'entrée en fonction des nouveaux conseillers issus des élections municipales. Je veux, en premier lieu, rendre hommage à leur implication et remercier tout particulièrement mes collègues maires pour l'esprit positif dans lequel nous travaillons au service de nos populations.

Je veux ainsi réaffirmer un principe essentiel à mes yeux : au sein de notre intercommunalité, il n'y a pas de petits villages ou de grosses villes ; les 41 élus ne représentent pas seulement leurs communes mais aussi un territoire commun : le Golfe de Saint-Tropez.

Ce territoire exceptionnel connaît des enjeux importants en termes d'environnement, d'aménagement ou de développement économique. Dans tous ces domaines, nous pouvons nous appuyer sur les compétences des agents de la Communauté de communes. L'arrivée, en 2014, d'une directrice générale expérimentée permet d'ailleurs d'en renforcer l'efficacité.

Cela devient d'autant plus nécessaire au vu d'une double évolution préoccupante : alors que l'Etat diminue fortement nos recettes, il nous confie, dans le même temps, de nouvelles responsabilités.

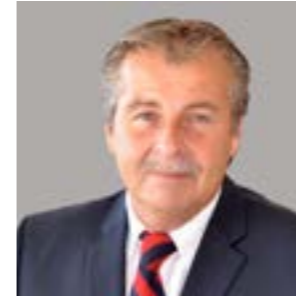
Dans un tel contexte, la priorité des élus communautaires a été d'optimiser les ressources et de développer la mutualisation, pour maîtriser nos coûts de fonctionnement et préserver la qualité du service public rendu aux habitants et visiteurs du Golfe de Saint-Tropez.

Le présent rapport d'activité vous en rendra plus précisément compte.

Vincent MORISSE

Maire de Sainte-Maxime

Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez



Philippe LEONELLI
Vice-président

Le mot du Vice-président délégué à la communication

Au-delà d'une simple obligation légale, le rapport d'activité est un véritable outil d'information et de communication.

Il répond à une logique de démocratie locale et de transparence.

Il n'est pas qu'un seul bilan à « la Prévert », il est le reflet de l'activité d'une équipe soudée d'élus et de fonctionnaires.

Il est le moyen essentiel au renforcement des liens entre les communes membres de l'intercommunalité et à la concrétisation de ce qui n'est plus aujourd'hui un concept : « l'Esprit communautaire ».

Ce document qui retrace l'activité de notre collectivité en 2014 en mots, en chiffres mais aussi en images reste également le moyen de graver dans le marbre 365 jours d'engagements et de travail dans le cadre des thématiques principales qui sont : l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement économique.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Philippe LEONELLI

Maire de Cavalaire-sur-Mer

Vice-président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire - 2, rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00



Présenté au Conseil communautaire, ce rapport d'activité fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son Conseil municipal.

SOMMAIRE

1 ■ Présentation de la Communauté de communes

Ses origines	05
Ses compétences	06
L'intérêt communautaire	06
Le Président et les Vice-présidents	10
Le Conseil communautaire	11
Le territoire du Golfe de Saint-Tropez	12

2 ■ Administration générale

Assemblées et commissions	15
Ressources humaines	16
Finances	18
Commande publique	20

3 ■ Protection de l'environnement

Gestion des déchets ménagers et assimilés	23
Défense de la forêt contre l'incendie	26
Aménagement et entretien des cours d'eau	28
Protection des espaces maritimes / Observatoire marin	31

4 ■ Aménagement du territoire

Aménagement de l'espace	35
Logement et cadre de vie	36
Transports et déplacements	38

5 ■ Développement économique

Action touristique	39
Agriculture, sylviculture et énergie	42
Emploi et formation	44

6 ■ Ressources

Communication	45
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	46



Conseil communautaire du 30 avril 2014

1 ■ PRÉSENTATION de la Communauté de communes

■ Ses origines

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a été créée le 1^{er} janvier 2013.

Cette nouvelle collectivité regroupe douze communes. Le choix de ce territoire a été lié à sa géographie et son histoire, aux périmètres administratifs, mais aussi et surtout à l'existence de relations intercommunales instaurées depuis de nombreuses années entre ces douze communes.

Fusion de syndicats et transferts de compétences

La Communauté de communes a été fondée sur le socle important de structures intercommunales existantes, qui exerçaient jusqu'alors qu'une partie des actions et pour une seule partie des communes, des missions aujourd'hui rassemblées dans cette seule et unique collectivité.

Après avoir mené leurs réflexions et travaux préparatoires au sein de l'association « Comité des Elus », les élus du Golfe de Saint-Tropez ont en effet acté la création d'une communauté de communes essentiellement issue des **transferts de compétences** de 11 structures intercommunales :

- Syndicat de la Bouillabaisse, Syndicat de la Giscle, Syndicat du Préconil, Syndicat d'aménagement et transport scolaire, Syndicat du SCoT, Syndicat du Tourisme ont fait l'objet d'un transfert total de leurs compétences et ont été dissous.
- SIVOM du Pays des Maures, SIVOM du Littoral des Maures, SIVOM du Golfe ont fait l'objet d'un transfert important mais partiel et ont été réduits.
- Cette restructuration intercommunale intégratrice a également eu, par ricochet, des effets sur les actions communales, pour les compétences que certaines d'entre elles n'avaient pas encore déléguées.

SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples

SIVTAS : Syndicat intercommunal à vocation de transports et d'aménagement scolaire

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique

Ses compétences

Réparties entre compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives, selon les définitions données par le Code Général des Collectivités Territoriales, les missions données à la Communauté de communes ont été réparties dans 6 domaines de compétences différents :

- **Aménagement de l'espace communautaire** (compétence obligatoire)
- **Développement économique** (compétence obligatoire)
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie** (compétence optionnelle)
- **Politique du logement et du cadre de vie** (compétence optionnelle)
- **Politique de la formation et de l'emploi** (compétence facultative)
- **Politique des transports et des déplacements** (compétence facultative)

Ces compétences, pour les actions définies d'intérêt communautaire, sont exercées sur la totalité des communes.

Il est intéressant de souligner que l'identité de la Communauté de communes est marquée par une place dominante de la compétence « **Protection et mise en valeur de l'environnement** ». Cette thématique était fortement développée dans les syndicats et le transfert de la compétence « Gestion des déchets » a amené la gestion commune des collectes et traitements de l'ensemble des déchets du territoire, constituant un poids économique important.

L'intérêt communautaire

L'année 2014 a été une phase de transition au cours de laquelle les actions engagées à l'initiative des précédents syndicats ont été analysées pour former un « **socle commun** », qui s'est traduit par la rédaction de l'intérêt communautaire. Ce dernier, adopté en Conseil communautaire en décembre 2014, définit le contour précis des compétences déléguées à l'intercommunalité et sur lesquelles les communes n'ont plus la possibilité d'intervenir.

Ainsi les missions portées par la Communauté des communes et définies d'intérêt communautaire sont les suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire

Diagnostic et mise en révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé

- Le SCOT est un document d'urbanisme qui doit faire l'objet d'un suivi permanent. La Communauté de communes procède à sa révision suivant les textes en vigueur.

Elaboration du volet maritime du SCOT (Schéma de mise en valeur de la mer)

- Le SCOT approuvé en 2006 préconise l'élaboration d'un volet littoral et maritime approfondi, par le biais d'une procédure de Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Les travaux seront intégrés au SCOT lors de sa révision.

Création et gestion d'un Observatoire communautaire

- Outil d'aide à la décision en termes d'urbanisme, de logements, d'activités économiques, d'activités touristiques, d'activités commerciales, de disponibilités foncières.



Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2014

Administration d'un système communautaire d'information géographique partagé avec l'ensemble des communes membres :

- Gestion de la base de données communautaire et diffusion auprès des acteurs :
 - Données liées aux compétences de la Communauté de communes
 - Données nécessaires au maintien des applicatifs métiers (cadastre, urbanisme)
- Mise en cohérence des logiciels et données métiers
- Organisation de séances de formation en régie ou par un prestataire strictement liées au logiciel de cartographie et logiciels métiers.

Développement économique

Actions de développement intéressant l'ensemble de la Communauté

- Etudes pour la réalisation d'un schéma communautaire de développement économique.
- Suivi de l'évolution des terrains de la DCNS à Gassin afin de favoriser l'implantation d'activités économiques.

Actions touristiques communautaires

- Participation financière au fonctionnement de la Maison du Tourisme, outil opérationnel de la Communauté de communes pour la promotion de la destination « Golfe de Saint-Tropez ».
- Etat des lieux et mise en réseaux des circuits de randonnées.
- Inventaire des richesses patrimoniales du territoire communautaire en relation avec les communes.
- Participation du référent communautaire pour l'accompagnement et l'assistance des communes dans la sauvegarde, la mise en valeur de leur patrimoine et leur promotion auprès du grand public.

Actions de soutien à l'agriculture et à la pêche

- Aide à la mise en valeur et à la préservation du foncier agricole. Réflexion particulière sur les plaines alluvionnaires. Implantation agricole ou renforcement des ancrages agricoles en coteaux et en forêts.
- Promotion de la gestion forestière et mise en valeur de l'espace forestier (agroforesterie, filière d'exploitation des produits ligneux et non ligneux).
- Confortement de la filière « Bois-Energie ».
- Valorisation énergétique de la Biomasse forestière.
- Soutien à la valorisation de la ressource halieutique du territoire communautaire.
- Etudes visant à développer des filières de transformation des produits forestiers/recherche de commercialisation.

Plus d'information

Pour connaître la définition détaillée de l'intérêt communautaire, consulter les délibérations prises le 10 décembre 2014 en téléchargement sur www.cc-golfedesainttropez.fr.

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer

Protection et mise en valeur de l'environnement

Gestion, valorisation des déchets ménagers et assimilés

- Collecte (dont collecte organisée des encombrants et hors dépôts sauvages).
- Transport et traitement des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets industriels banals et des déchets verts non agricoles.
- Elimination des déchets ultimes.
- Gestion des installations de déchèteries, aires de stockage des déchets verts, recycleries.
- Gestion d'un quai de transit, regroupement ou tri des déchets non dangereux.
- Gestion de l'Ecopôle, une plateforme de valorisation de déchets verts et du bois énergie.

Aménagement et entretien des cours d'eau

- Animation territoriale des démarches partenariales Contrat de rivière et PAPI,
- Engagement des études destinées à mieux comprendre le fonctionnement global des cours d'eau (hydrologie, hydraulique, hydromorphologie et transport solide, qualité des eaux, valeur patrimoniale des milieux),
- Mise en œuvre des travaux de restauration de la ripisylve (entretien des berges, renaturation) définis dans les programmes déclarés d'intérêt général,
- Mise en œuvre des travaux d'aménagement de berges permettant la restauration écologique des rivières ou rendus nécessaires suite à une crue, dans le cadre de l'intérêt général,
- Surveillance / conseils aux administrés et communication sur le sujet des milieux aquatiques.

PAPI : Programme d'action de prévention des inondations



Actions en faveur des espaces maritimes

- Etudes et suivis temporels scientifiques et techniques (hors évaluation d'incidence ou évaluation environnementale) : de la faune et de la flore littorale et marine, des usages maritimes vis-à-vis d'un éventuel impact sur les habitats et espèces, de la qualité des masses d'eau, de l'érosion du littoral.
- Création d'une cellule de coordination des moyens de lutte contre les pollutions pouvant être mise à disposition d'une ou des communes concernées.
- Campagnes d'autosurveillance de contrôle de la qualité des eaux de baignade avec une fréquence hebdomadaire définie en fonction du risque sanitaire avec un maximum annuel de 2 200 campagnes.
- Mise à jour des profils d'eaux de baignade et réalisation de la certification du système de gestion des eaux de baignade.
- Gestion administrative et technique des sites de plongée (dispositifs d'ancrage écologiques).
- Mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) du site NATURA 2000 de la Corniche varoise.
- Actions de sensibilisation et de communication ayant pour finalité la préservation, la restauration et la valorisation du littoral et de la mer définies par le Bureau communautaire.

DOCOB : Document d'objectifs

Protection et entretien de la forêt contre les incendies

- Elaboration et mise en œuvre de la politique de valorisation et de protection de la forêt : gestion des PIDAF (Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier).
- Travaux sur les interfaces (à l'exception des travaux PPRIF) définis annuellement par le Conseil communautaire.
- Veille juridique et mise à jour de la base de données cartographiques sur l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) à partir des informations transmises par les communes.



PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
 PPRIF : Plan de prévention du risque incendie de forêt
 OLD : Obligation légale de débroussaillage

Politique du logement et du cadre de vie

Politique locale de l'habitat

- Réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) dans les conditions définies par le Code de la Construction et de l'Habitation (Articles L.302-1 et R.302-1 et suivants).

PLH : Programme local de l'habitat

Accueil des gens du voyage

- Etablissement d'un diagnostic annuel du fonctionnement des aires d'accueil existantes.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Politique de la formation et de l'emploi

- Participation et soutien à l'association Mission Locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures.
- Accompagnement de projets de diversification et de renforcement de l'offre d'enseignement et de formation sur le territoire communautaire et à caractère fortement intercommunal.

Politique des transports et des déplacements

- Référent du territoire communautaire auprès des collectivités départementales, régionales et de l'Etat en matière d'infrastructures de transports et de déplacements à caractère intercommunal.
- Organisation du transport scolaire, collèges et lycées, par convention avec le Conseil Départemental.

Le Président et les Vice-présidents

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez regroupe 12 communes.

Elle est présidée par Vincent Morisse, Maire de Sainte-Maxime, entouré des maires de l'ensemble des communes.

<p>Sainte-Maxime</p>  <p>Vincent MORISSE Président</p>	<p>Saint-Tropez</p>  <p>Jean-Pierre TUVERI 1^{er} Vice-président</p> <p><i>Délégué aux finances</i></p>	<p>Grimaud</p>  <p>Alain BENEDETTO 2^e Vice-président</p> <p><i>Délégué au développement économique, au tourisme et à l'accueil des gens du voyage</i></p>	<p>Cavalaire-sur-Mer</p>  <p>Philippe LEONELLI Vice-président</p> <p><i>Délégué à l'emploi, à la formation et à la communication</i></p>
<p>Cogolin</p>  <p>Marc-Etienne LANSADE Vice-président</p> <p><i>Délégué à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau</i></p>	<p>La Croix Valmer</p>  <p>Bernard JOBERT Vice-président</p> <p><i>Délégué au logement et au cadre de vie</i></p>	<p>La Garde-Freinet</p>  <p>Jean-Jacques COURCHET Vice-président</p> <p><i>Délégué à l'entretien de la forêt et la protection contre les incendies</i></p>	<p>Gassin</p>  <p>Anne-Marie WANIART Vice-présidente</p> <p><i>Déléguée aux transports et déplacements</i></p>
<p>La Mole</p>  <p>Raymond CAZAUBON Vice-président</p> <p><i>Délégué aux finances</i></p>	<p>Le Plan-de-la-Tour</p>  <p>Florence LANLIARD Vice-présidente</p> <p><i>Déléguée à l'aménagement du territoire</i></p>	<p>Ramatuelle</p>  <p>Roland BRUNO Vice-président</p> <p><i>Délégué au littoral et à l'Observatoire marin</i></p>	<p>Rayol-Canadel-sur-Mer</p>  <p>Jean PLÉNAT Vice-président</p> <p><i>Délégué à la gestion des déchets ménagers et assimilés</i></p>

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de communes.

Son rôle est similaire à celui du conseil municipal, mais à l'échelle de l'intercommunalité.

Il est composé de 41 élus municipaux désignés par le scrutin des municipales (depuis 2014) pour les communes de plus de 1000 habitants.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la représentation des communes au sein du Conseil communautaire est définie en fonction de la population.

Suite aux élections partielles de 2015 dans la ville de La Croix Valmer, la répartition des sièges a été modifiée. Le Conseil communautaire est donc ainsi constitué :

Délégués communautaires par commune

Sainte-Maxime : 11 délégués

- Vincent Morisse, Maire
- Charles Pierrugues
- Jeanne-Marie Cagnol
- Nathalie Dantas
- Patrice Amado
- Thierry Gobino
- José Leclere
- Hélène Bernardi
- Pierre-Yves Tierce
- Michèle Dallies
- Michel Faccin
- Eric Masson
- Laëtitia Picot
- Ernest Dal Soglio
- Valérie Robin
- Jonathan Laurito
- Renée Falco
- Johan Toucas

La Croix Valmer : 2 délégués

- Bernard Jobert, Maire
- Muriel Lecca-Berger

La Garde-Freinet : 1 délégué

- Jean-Jacques Courchet, Maire

Gassin : 2 délégués

- Anne-Marie Waniart, Maire
- Robert Pesce

Saint-Tropez : 3 délégués

- Jean-Pierre Tuveri, Maire
- Sylvie Siri
- Frank Boumendil

Grimaud : 3 délégués

- Alain Benedetto, Maire
- Anne Kiss
- François Bertolotto

Cavalaire-sur-Mer : 5 délégués

- Philippe Leonelli, Maire
- Céline Garnier
- Jean-Luc Laurent
- Sylvie Gauthier
- Farid Benalikhoudja

La Mole : 1 délégué

- Raymond Cazaubon, Maire

Le Plan-de-la-Tour : 2 délégués

- Florence Lanliard, Maire
- Frédéric Bransiec

Ramatuelle : 1 délégué

- Roland Bruno, Maire

Rayol-Canadel-sur-Mer : 1 délégué

- Jean Plenat, Maire

Cogolin : 9 délégués

- Marc-Etienne Lansade, Maire
- Audrey Troin

Le Conseil communautaire se réunit en moyenne tous les deux mois. Ces séances sont publiques.

Les délibérations et les comptes rendus sont consultables au siège de la Communauté de communes et téléchargeables sur le site web : www.cc-golfedesainttropez.fr.



Cavalaire-sur-Mer
 Population : 7 167 Cavalairois
 Mairie - Place Benjamin Gaillard
 83240 CAVALAIRE SUR MER
 Tél. : 04 94 00 48 00
www.cavalaire.fr



Cogolin
 Population : 11 339 Cogolinois
 Mairie - Place de la République
 83312 COGOLIN
 Tél. : 04 94 56 65 56
www.cogolin.fr



Gassin
 Population : 2 887 Gassinois
 Mairie - Place de la Mairie
 83580 GASSIN
 Tél. : 04 94 56 62 00
www.mairie-gassin.fr



Grimaud
 Population : 4 145 Grimaudois
 Mairie - Rue de la Mairie
 83310 Grimaud
 Tél. : 04 94 55 69 00
www.mairie-grimaud.fr



La Croix Valmer
 Population : 3 653 Croisiens
 Mairie - 102 rue Louis Martin
 83420 LA CROIX VALMER
 Tél. : 04 94 55 13 13
www.lacroixvalmer.fr



La Garde-Freinet
 Population : 1 846 Fraxinois
 (plus communément appelés Gardois)
 Mairie 83680 LA GARDE FREINET
 Tél. : 04 94 55 21 00
www.lagardefreinet.fr

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez

12 COMMUNES



QUELQUES CHIFFRES CLÉS

56 000 habitants
 Jusqu'à **300 000** résidents
 au plus fort de la période estivale
430 km² de surface totale
334 km² de surface forestière
103 km de littoral



La Mole
 Population : 1 214 Molois
 Mairie - Place de la Mairie
 83310 LA MOLE
 Tél. : 04 94 40 05 80
www.mairie-lamole.fr



Le Plan-de-la-Tour
 Population : 2 892 Plantourians
 Mairie - Place Foch
 83120 Le Plan-de-la-Tour
 Tél. : 04 94 55 07 55
www.leplandelatour.net



Ramatuelle
 Population : 2 166 Ramatuellois
 Mairie 83350 RAMATUELLE
 Tél. : 04 98 12 66 66
www.ramatuelle.fr



Rayol-Canadel-sur-Mer
 Population : 725 Rayolais
 Mairie - Place Giudicelli - RD 559
 83820 RAYOL CANADEL SUR MER
 Tél. : 04 94 15 61 00
www.rayol-canadel-sur-mer.fr



Saint-Tropez
 Population : 4 525 Tropicziens
 Mairie - 2 Place de l'Hôtel de Ville
 83990 Saint-Tropez
 Tél. : 04 94 55 90 00
www.saint-tropez.fr



Sainte-Maxime
 Population : 13 991 Maximois
 Mairie - Boulevard des Mimosas
 83120 Sainte-Maxime
 Tél. : 04 94 79 42 42
www.ville-sainte-maxime.fr



Installation du Conseil communautaire le 30 avril 2014 suite aux élections

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

■ Assemblées et commissions

6 Conseils communautaires

Les 9 janvier, 27 février, 30 avril, 11 juin, 1^{er} octobre et 10 décembre 2014.

5 Bureaux communautaires

Les 14 mai, 30 juin, 9 juillet, 17 septembre, 12 novembre et 12 décembre 2014.

153 délibérations et 2 décisions

153 délibérations votées en Conseil communautaire et 2 décisions votées en Bureau.
Toutes votées à la majorité absolue des suffrages exprimés.

22 réunions des différentes Commissions

- Finances (2 commissions) : 12 février et 12 septembre 2014
- Développement économique, Tourisme, Gens du voyage (3 commissions) : 23 septembre, 5 novembre et 9 décembre 2014
- Déchets (3 commissions) : 10 juillet, 7 octobre et 21 octobre
- Cours d'eau (3 commissions) : 22 juillet, 10 octobre et 15 décembre 2014
- Forêt (3 commissions) : 24 juillet, 25 septembre et 2 décembre 2014
- Littoral (3 commissions) : 23 juillet, 24 septembre et 5 novembre 2014

Budget 2014 de l'Administration générale

Fonctionnement (y compris les dépenses de personnel du service) : 3 829 544 €

Investissement : 40 925 €

* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

Gestion du courrier

- Courriers arrivée : 7572
- Courriers départ : 1359

Finances

Dépenses et recettes 2014

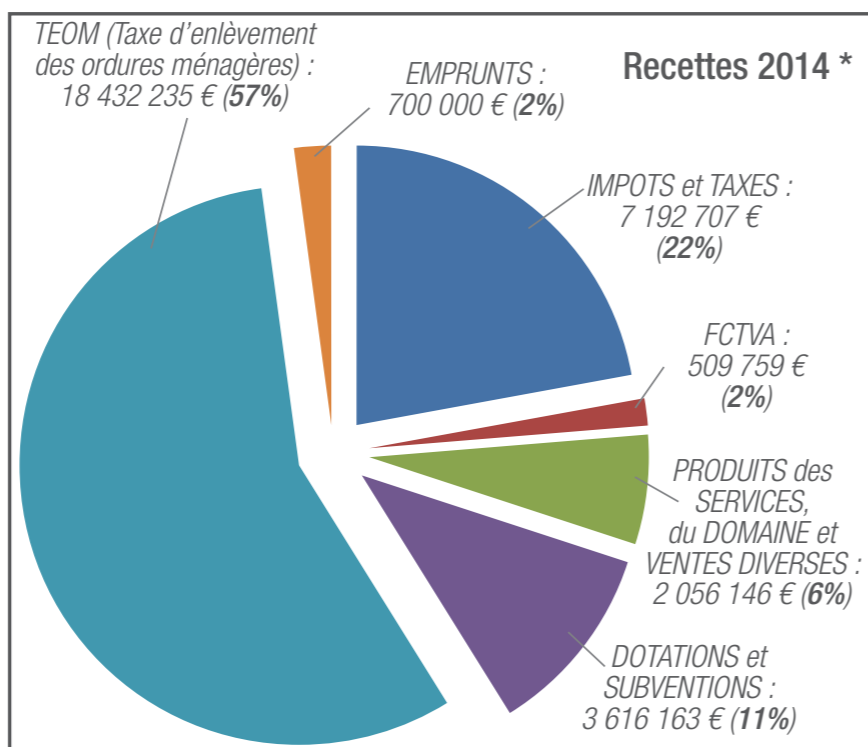
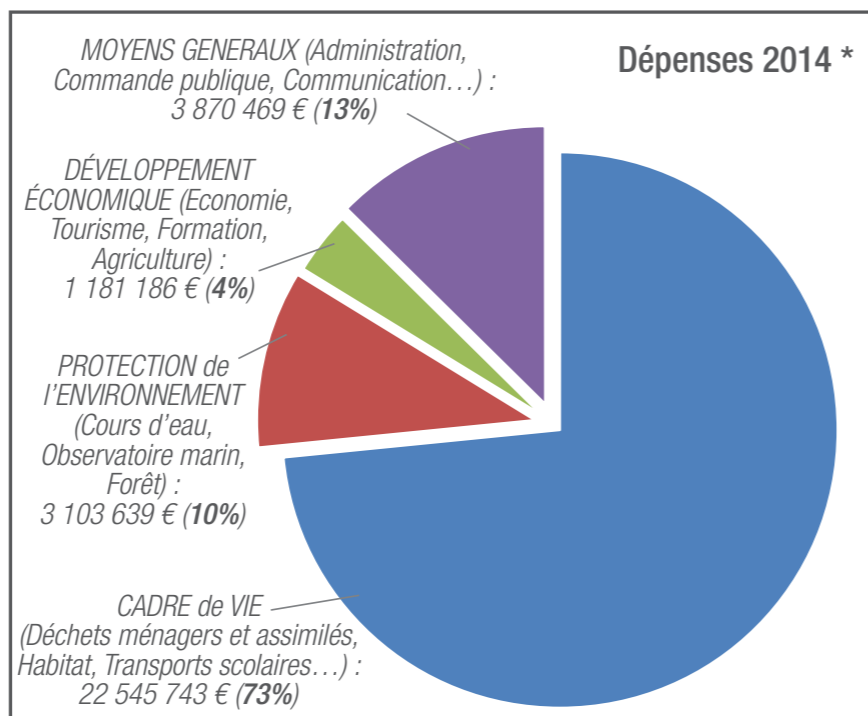
La grande partie des dépenses de la Communauté de communes sont consacrées à l'amélioration du cadre de vie de la population et une part non négligeable à la protection de l'environnement.

Le recours à l'emprunt reste très faible (2%) grâce aux dotations et subventions qui représentent 11% des recettes réelles (hors opérations non ventilables).

Tableau : Compte administratif 2014*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 717 144	32 334 145
Investissement	3 396 603	3 883 879
TOTAL	33 113 747	36 218 024

* comprenant les restes à réaliser et les excédents cumulés.



* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

TCTVA : Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

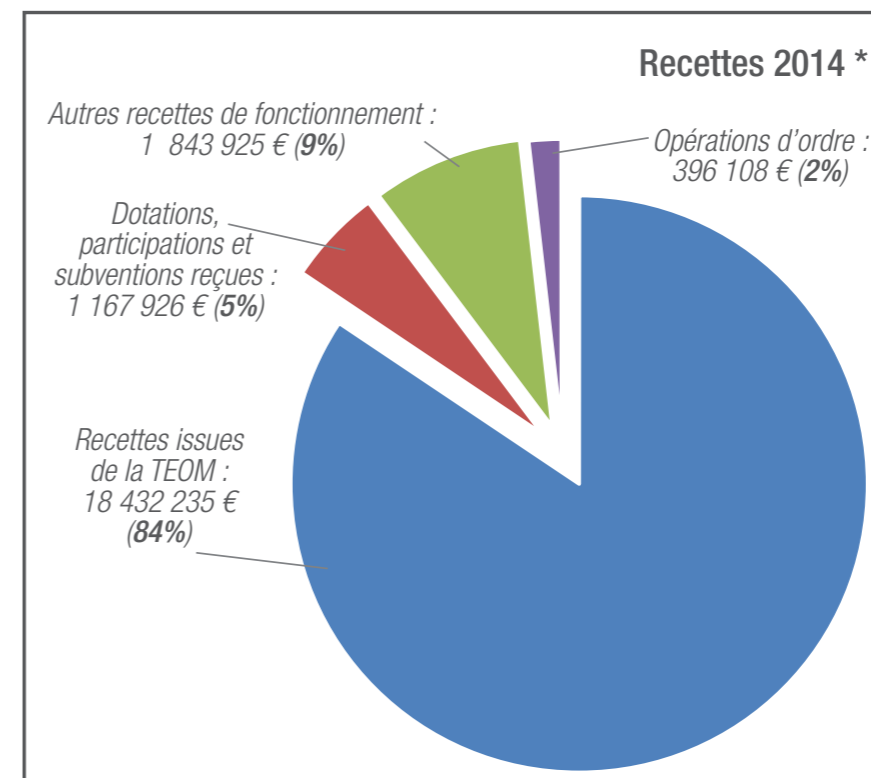
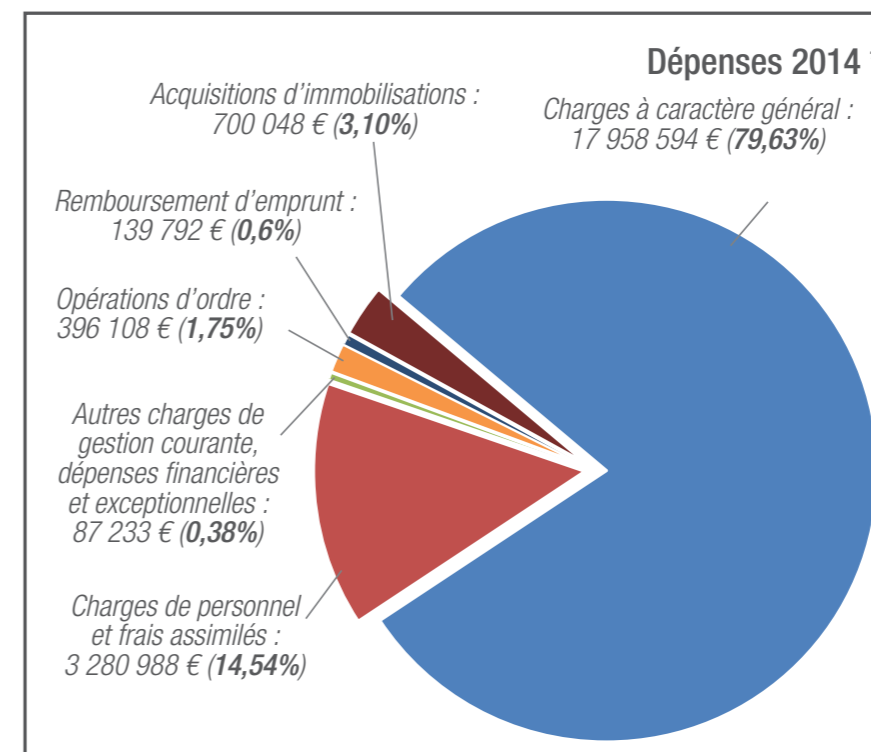
Etat de répartition de la TEOM

L'état de répartition de la TEOM est un état spécial, annexé aux documents budgétaires, qui regroupe les dépenses et recettes relatives au service des Déchets ménagers et assimilés (DMA) ainsi que des déchets verts.

Il représente plus de **68% du budget de la Communauté de communes** et la recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères d'un montant de 18 432 235 euros.

DMA : Déchets ménagers et assimilés

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères



* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

A noter

L'encours de la dette de la Communauté de communes est **classé à 100 % dans la classe A1 de la Charte de bonne conduite** dite « Charte Gessler ».

Etat des emprunts et de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2014 s'élevait à **1 806 897,06 €** pour une durée de vie moyenne de 2 ans et 6 mois.

L'encours de la dette est constitué de **11 emprunts**, soit :

- 10 emprunts intégrés dans le passif de la Communauté des communes lors de sa constitution, dans le cadre des transferts de compétences par les communes et la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux, soit 1 048 325,62 €.
- 1 emprunt globalisé contracté en direct en 2013 soit 758 571,44 €.

Répartition de l'encours de la dette suivant son origine

Désignation	Encours au 01/01/2014	Remboursement du capital en 2014	Encours au 31/12/2014
Emprunts transférés	1 381 340,06	333 014,44	1 048 325,62
Déchets ménagers et assimilés	775 574,43	139 792,03	635 782,40
Cours d'eau	17 369,75	8 580,87	8 788,88
Forêts	474 527,21	163 066,39	311 460,82
Tourisme	5 272,65	5 272,65	-
Administration générale	108 596,02	16 302,50	92 293,52
Emprunt direct CCGST	885 000,00	126 428,56	758 571,44
Emprunt globalisé 2013	885 000,00	126 428,56	758 571,44
TOTAL	2 266 340,06	459 443,00	1 806 897,06

Sur les 11 emprunts constituant l'encours de la dette au 31 décembre 2014, seuls 2 emprunts ont des taux variables simples (pour un encours de 198 655,55 € au 31/12/2014).

Le taux d'intérêt moyen de la dette au 31 décembre 2014 est de 3,38 %.

Il convient de noter que le contrat d'emprunt signé avec la Caisse d'Epargne en fin d'année 2014 pour pallier les dépenses liées aux **travaux d'urgence générés par les inondations** n'est pas inclus dans l'encours de la dette au 31 décembre 2014, car les fonds, soit 700 000 €, ne seront versés qu'au cours du mois de mars 2015.

Commande publique

Le service Commande publique gère l'ensemble des marchés publics ainsi que les achats à partir de 10 000 €.

Au cours de l'année 2014, **36 marchés** ont été lancés dont un tiers concerne l'aménagement et l'entretien des cours d'eau :

- Cours d'eau : 12 marchés
- Déchets ménagers et assimilés : 10 marchés
- Observatoire marin : 5 marchés
- Forêt : 1 marché (avec 4 lots)
- Informatique : 2 marchés
- Administration générale : 1 marché
- Multi-services : 5 marchés

Objet des marchés publics conclus en 2014

Pour plus de détails, consulter le tableau récapitulatif des marchés publics conclus en 2014 sur www.cc-golfedesainttropez.fr

Marchés de travaux

de 20 000 à 89 999,99 euros HT

- Aménagement des berges du Bourrian en génie végétal (service Cours d'eau)

de 90 000 à 5 185 999 euros HT

- Travaux de restauration par génie civil, génie végétal et génie mixte des cours d'eau de la Giscle et ses affluents et du Gros Vallat
- Travaux d'entretien et de renaturation des cours d'eau du territoire de la CCGST
- Travaux de défense forestière - Lot 1 : Débroussaillage manuel
- Travaux de défense forestière - Lot 2 : Débroussaillage mécanique
- Travaux de défense forestière - Lot 3 : Réfection des pistes
- Travaux de défense forestière - Lot 4 : Exploitation forestière

Marchés de fournitures

de 20 000 à 89 999,99 euros HT

- Acquisition d'ordinateurs de bureaux et ordinateurs portables
- Acquisition de consommables informatiques
- Acquisition d'une embarcation
- Fourniture d'une remorque porte caisson bannante
- Mise à disposition d'équipements, transport et traitement des déchets dangereux hors périmètre ECO-DDS

de 90 000 à 206 999,99 euros HT

- Acquisition d'un compacteur tasseur à rouleau porteur et graissage centralisé
- Fourniture de gazole non routier

de 207 000 euros HT et plus

- Acquisition de carburant à la pompe par cartes accréditives

Marchés de services

de 0 à 19 999,99 euros HT

- Remise en état du parc de caches-conteneurs de la commune de Saint-Tropez
- Location de bacs de rétention pour cuves à huiles des déchèteries
- AMO pour l'étude préalable au lissage et au zonage de la TEOM sur la CCGST
- AMO pour la passation des marchés de pré-collecte et collecte des déchets ménagers et assimilés de la commune de Cavalaire-sur-Mer
- AMO pour la réalisation d'une DSP pour l'exploitation du quai de transit de la Mole
- Analyse des eaux de baignade
- Surveillance de l'herbier de Posidonie
- Reconnaissance du sous-sol marin au sondeur de sédiments
- Etude complémentaire sur le cours d'eau de la Garde
- Maîtrise d'œuvre dragage d'urgence du Préconil
- Entretien et réparation du parc véhicules - Lot 1 : Véhicules légers

Eco-DDS : éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages

AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage

DSP : Délégation de service public

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

MAPA : Marché à procédure adaptée

PAPI : Programme d'action de prévention des inondations

de 20 000 à 89 999,99 euros HT

- Elaboration du dossier définitif du contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du golfe de Saint-Tropez
- Elaboration du nouveau plan de gestion des ruisseaux de la baie de Pampelonne
- Etude de la valeur patrimoniale des milieux aquatiques du Préconil
- Etude de restauration hydromorphologique du Préconil et de ses affluents
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de berge par génie mixte du Préconil, du Bouillonnet, du San Puere, de l'Avelan, du Saint Pierre et du Bourrian (MAPA négocié)
- Etude de caractérisation des déchets produits sur le territoire intercommunal
- Mise en conformité des déchèteries de la CCGST selon réglementation ICPE
- Mise en place et dépose d'un dispositif d'ancrage écologique pour le balisage
- Mission de conseil et de mise en place de tableaux de bord, dialogue de gestion, pilotage, cahier des charges

de 90 000 à 206 999,99 euros HT

- Service d'aide à la décision pour la gestion des risques d'inondation par prévision et surveillance hydrométéorologique
- AMO pour la réalisation du PAPI d'intention sur le bassin versant du Préconil
- Entretien et réparation du parc engins (Accord-Cadre : 3 attributaires)
- Entretien et réparation du parc véhicules - Lot 2 : Camions remorques et semi-remorques



Travaux d'urgence sur les cours d'eau suite aux inondations de novembre 2014

3 ENVIRONNEMENT

■ Gestion des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de communes exerce la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés », qui comprend :

- la collecte (dont la collecte des encombrants, hors dépôts sauvages),
- le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts,
- l'élimination des déchets ultimes,
- la gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries,
- la gestion d'un quai de transit, regroupement ou tri des déchets non dangereux,
- la gestion de l'Ecopôle, une plateforme de valorisation des déchets verts et produits forestiers (fabrication et vente de compost, de plaquettes et de paillage),
- l'étude et la réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Collecte

- Mise en œuvre du marché communautaire de collecte et intégration progressive des communes :
 - Au 01/01/2014 : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, St Tropez (ainsi que Ste Maxime, Grimaud et La Garde Freinet uniquement pour la collecte sélective).
 - Au 01/05/2014 : Rayol-Canadel-sur-Mer
 - Au 01/07/2014 : Gassin

Budget 2014

(y compris Déchets verts)

Fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) : 21 329 770 €

Investissement : 839 840 €

* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

Pour en savoir plus

Consulter le RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (en téléchargement sur www.cc-golfedesainttropez.fr).

En quelques chiffres

- 83 978 tonnes de déchets ont été pris en charge en 2014 par la Communauté de communes (y compris les déchets verts traités par l'Ecopôle) :
- 1 % ont été valorisés énergétiquement (par incinération)
- 39 % ont été valorisés par recyclage ou compostage
- 60 % ont été éliminés sans valorisation

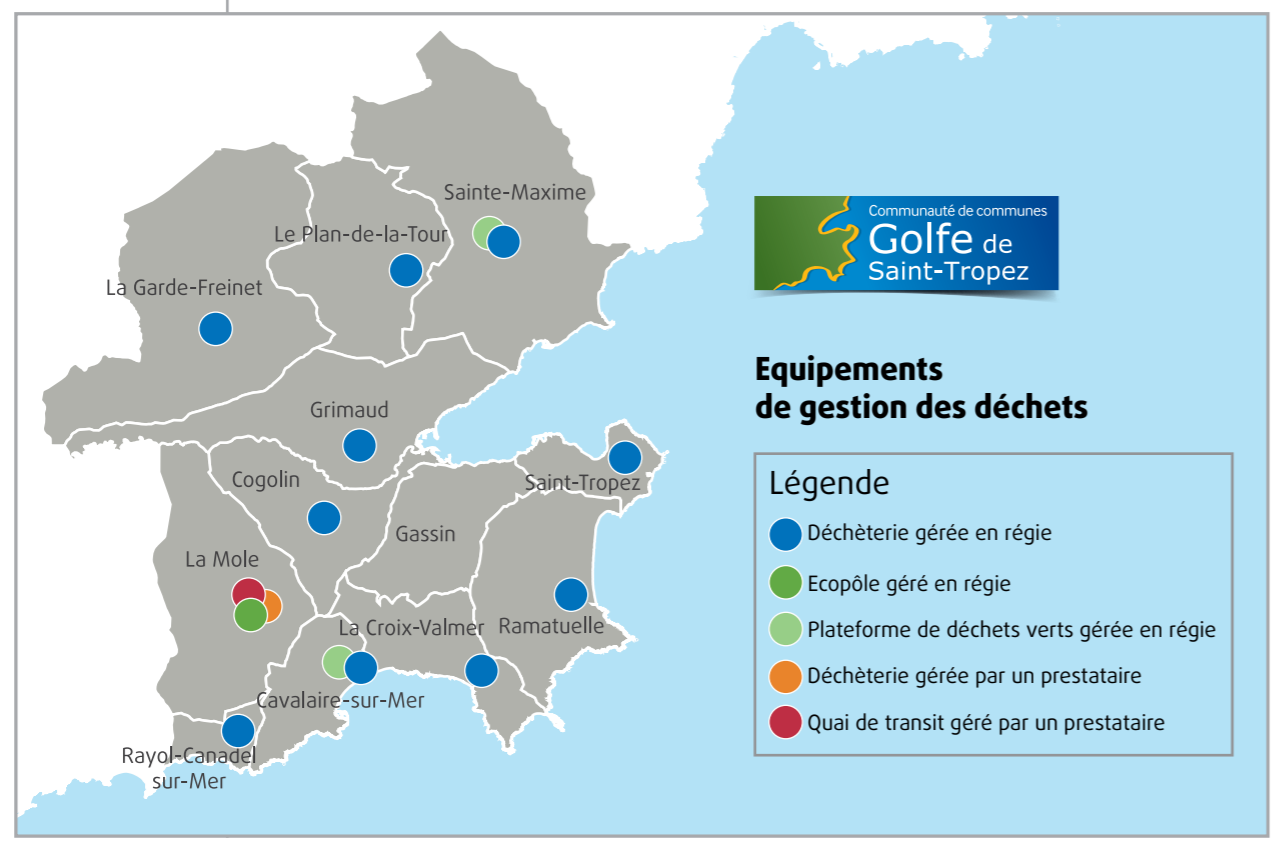
- Organisation et démarrage de nouvelles collectes, en porte-à-porte ou en points de regroupement, qui viennent compléter le dispositif déjà proposé aux particuliers et professionnels (ou prise en charge par la CCGST de collectes existantes) :
 - Carton des professionnels (pour Ramatuelle, Le Plan-de-la-Tour, La Garde-Freinet, La Croix Valmer)
 - Huiles des professionnels (pour La Croix Valmer, La Garde-Freinet)
 - Encombrants pour les particuliers (pour Cogolin)
- Déploiement du multi matériaux à Gassin : dotation en bacs de tri de certains points de regroupement.
- Passage en multi matériaux 3 flux sur Sainte-Maxime, Grimaud et La Garde-Freinet : réalisation d'une enquête de conteneurisation (de mai à juillet) auprès des 15 000 foyers concernés et déploiement du matériel, puis démarrage de la collecte au 1^{er} novembre 2014.
- Décision d'externalisation de la collecte de Cavalaire : lancement d'un appel d'offre pour la collecte des déchets de Cavalaire en décembre 2014.

Déchèteries, traitement et valorisation

Installations

- La Communauté de communes exploite plusieurs installations situées sur son territoire :
- les **10 déchèteries** de Cavalaire, Cogolin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte-Maxime
 - la plateforme de broyage de déchets verts située à Cavalaire
 - la plateforme de compostage des déchets verts située à la Mole (**Ecopôle**)

- Par ailleurs, deux installations sont exploitées pour le compte de la Communauté de communes par un prestataire :
- Quai de transit des ordures ménagères résiduelles (OMR) exploité par le groupe Pizzorno à La Mole
 - Une déchèterie exploitée par le Groupe Pizzorno à La Mole



Evènements marquants de 2014

- Démarrage des nouveaux marchés au premier janvier : renouvellement progressif d'une grande partie des contrats de prestations de service liés au traitement, à la valorisation et à l'exploitation des déchèteries (rotations, transports, carburants, maintenance des engins, etc.)
- Amélioration du service en déchèterie : modification des plages horaires d'ouverture, amélioration de la sécurité (étude pour la mise en œuvre de barrières et gardes corps).
- Réalisation de 2 campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) en juillet 2014 et janvier 2015, afin de déterminer les meilleurs leviers d'optimisation, tant au niveau de la collecte que du traitement futur des déchets du territoire.
- Désignation d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagnement de la collectivité dans le lancement d'une Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du quai de transit de la Mole dont le contrat arrive à échéance le 14 mai 2016.
- Etude conjointe avec le Sittomat pour une éventuelle collaboration entre les EPCI. Ce rapprochement permettrait de dégager une solution pour le traitement des OMR par incinération, ce qui permettrait de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.
- Révision du plan départemental d'élimination des déchets.

Prévention et communication

Ces actions de prévention, de sensibilisation et de communication en direction de tous les publics ont pour objectif la baisse des tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) et l'augmentation du taux de valorisation.

Enfants, scolaires et personnel enseignant

- Ecoles : Ramatuelle (toutes les classes de la commune soit 7 interventions), école de Fontvieille à Cogolin (10 classes)
- Centre aéré de La Mole : 3 séances
- Lycée de Gassin : Stand de sensibilisation (3 jours) et 1 intervention en classe de 1^{ère}
- Collège : Intervention dans 7 classes
- SIGMA Formation : Intervention Bac Pro, CAP vente, Travaux Paysagés
- Personnel enseignant et administratif : Collège de Gassin, Enseignants Ecole Chabaud et Rialet (Cogolin), Crèche de Saint-Tropez, Services administratifs des mairies (Sapins de Noël)

Réunions Publiques et Assemblées générales

- Lotissement du Mourillon à Cogolin, 7 réunions de quartier à Saint-Tropez
- Assemblées Générales : Cogolin : ASL du Carry, Le Saint-Claude

Autres

- Porte-à-porte (distribution de communiqués, du nouveau dépliant sur les encombrants, etc.) : Gassin (centre-ville), Grimaud (quartier Vallon des fées), Le Plan de La Tour (quartier Gambades)
- Commerçants
 - Sensibilisation des commerçants et restaurateurs sur toutes les communes, ainsi que des établissements de plage en avant-saison et pendant la saison.
 - Opération de communication « Récupération des sapins de Noël » auprès des différents distributeurs durant les fêtes de fin d'année.
- Stands d'information
 - Semaine du développement durable (du 31 mars au 6 avril 2014) : présence sur les marchés de Grimaud, La Garde-Freinet, Cogolin, Saint-Tropez et Ramatuelle.
 - Semaine de la Réduction des déchets (du 22 au 30 novembre 2014) : Magasin LECLERC, Cogolin.

DSP : Délégation de service public
 OMR : Ordures ménagères résiduelles
 TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes



Balles d'aluminium



Ambassadrice du tri sur un stand d'information

Budget 2014

Fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) : 976 805 €

Investissement : 362 526 €

Subventions : 633 410 € (y compris les restes à réaliser de 2013)

* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

En quelques chiffres

- Surface du territoire de la Communauté de communes : 43 370 hectares
- Surface du PIDAF : **1 740 hectares de forêt**
- Linéaire de pistes à entretenir : **300 kilomètres**

■ Défense de la forêt contre l'incendie

La Communauté de communes est maître d'ouvrage de travaux de Défense de la forêt contre l'incendie (DFCI). Elle aménage des « coupures de combustibles » qui permettent aux pompiers d'intervenir en sécurité.

Les programmes de travaux sont définis annuellement dans le cadre du Comité de Massif, en partenariat avec :

- le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS),
- la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Conseil départemental du Var.

Missions

- Elaboration et mise en œuvre de la politique de valorisation et de protection de la forêt, dont la gestion des plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF) : planification des axes stratégiques et programmation des travaux sur trois ou quatre ans.
- Création et entretien d'Interfaces : travaux de protection de l'habitat contre les incendies et d'aménagements complémentaires au PIDAF.
- Organisation de visites de chantiers avec les élus, réception de travaux, participation au Comité de Massifs avec les partenaires techniques et financiers.
- Définition de préconisations environnementales avec la Réserve Naturelle Nationale gérée par le Département, les naturalistes (tortue d'Hermann), la DDTM (Natura 2000).
- Rencontre avec les propriétaires forestiers et le monde sylvicole (ASL de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise, ONF, etc.).
- Veille juridique et mise à jour de la base de données cartographiques concernant l'Obligation légale de débroussaillage (OLD) à partir des informations transmises par les communes.

Programme de travaux

Différents types de travaux réalisés

- **Travaux DFCI : débroussaillage de coupures de combustibles et travaux sur les pistes**
 - Création d'ouvrages DFCI ou mise aux normes (broyage de végétation sur pieds)
 - Entretien des ouvrages DFCI : maintien en condition opérationnelle (dessouchage et coupe de la repousse arbustive)
 - Amélioration pastorale (semis d'espèces fourragères, conventions avec des éleveurs)

Ces travaux DFCI incluent la signalétique et les citernes.

Ils sont subventionnés entre 60 et 80% par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

■ Débroussaillage des interfaces

L'interface est une zone débroussaillée destinée à la protection des biens et des personnes. Pour la définition de l'intérêt communautaire, l'interface s'étend sur une profondeur de 50 mètres au delà des limites du débroussaillage obligatoire à la charge des propriétaires du bâti. Elle porte donc à 100 mètres le débroussaillage de protection des habitations, ce qui se rapproche des préconisations du PPRIF pour les zones les plus vulnérables.

Le programme annuel des interfaces est délibéré annuellement en Conseil communautaire après validation de la Commission Forêt.



Travaux de débroussaillage

■ Brûlage dirigé

Un entretien par petits feux a été réalisé sur quelques surfaces aux abords de coupures de combustibles. Le SDIS 83 et le Conseil départemental du Var ont participé à ces interventions.

Travaux réalisés en 2014

- **625 hectares** réalisés dont :
 - 404 hectares réalisés en régie
 - 221 hectares réalisés par entreprises
- **87 kilomètres** réalisés dont :
 - 67 kilomètres réalisés en régie
 - 20 kilomètres réalisés par entreprise

Travaux d'intérêt communautaire réalisés en 2014

Nature	Hectares	Kilomètres
PIDAF	438,40 ha	87,14 km
<i>Création et mise aux normes</i>	<i>53,5 ha</i>	<i>19,67 km</i>
<i>Entretien</i>	<i>318,9 ha</i>	<i>41,7 km</i>
<i>Amélioration pastorale</i>	<i>66 ha</i>	<i>21,07 km</i>
<i>Régie Conseil départemental</i>	-	<i>4,70 km</i>
Interface	123,70 ha	-
OLD	10,90 ha	-
Voies communales (DFCI)	10,60 ha	-
Ancrages agricoles	12,50 ha	-
TOTAL	596,10 ha	87,14 km

Travaux hors intérêt communautaire réalisés en 2014

Ces travaux sont financés individuellement par les communes concernées.

Nature	Hectares	Kilomètres
Divers	28,70 ha	0,20 km



Brûlage dirigé

- DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
- DFCI : Défense de la forêt contre les incendies
- OLD : Obligation légale de débroussaillage
- ONF : Office national des forêts
- PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
- PPRIF : Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt
- SDIS : Service départemental d'incendie et de secours



Débroussaillage des interfaces



Travaux sur les pistes

Budget 2014

Fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) : 364 354 €

Investissement : 2 557 604 €

Subventions : 942 364 € (y compris les restes à réaliser de 2013)

* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

Cours d'eau concernés

Les cours d'eau reconnus d'intérêt communautaire sont les suivants. Ils sont identifiés comme tels, dans les Déclarations d'Intérêt Général en vigueur :

- la Giscle et ses affluents (communes de La Garde-Freinet, Grimaud, Cogolin et La Mole)
- le Préconil et ses affluents (communes du Plan-de-la-Tour et de Sainte-Maxime)
- le Béliu et le Bourrian (communes de Gassin et La Croix Valmer)
- les ruisseaux de la baie de Pampelonne (commune de Ramatuelle)
- la Bouillabaisse (communes de Saint-Tropez et Gassin)
- les ruisseaux de la Castillane (Cavalaire) et de la Ricarde (La Croix Valmer)



Validation de l'avant projet de Contrat de rivière

Aménagement et entretien des cours d'eau

La Communauté de communes poursuit deux objectifs complémentaires : réduire les conséquences négatives des inondations et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Les actions se structurent autour de deux dispositifs de gestion des cours d'eau, que sont le Contrat de rivière et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) avec l'engagement d'études d'amélioration des connaissances et de travaux d'entretien ou d'aménagement de berges.

L'année 2014 a été une phase de transition au cours de laquelle les actions engagées sur les différents fleuves côtiers à l'initiative des précédents syndicats ont été analysées pour former un « socle commun ». Ce dernier est formalisé autour de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « entretien et aménagement des cours d'eau ».

Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez

Il s'agit d'un outil opérationnel de gestion de tous les fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez (Giscle, Préconil, Bourrian et Béliu) qui, de 2015 à 2020, va permettre de répondre aux enjeux relatifs à :

- la qualité des eaux,
- la gestion des inondations,
- la gestion de la ressource quantitative en eau,
- la restauration et préservation des milieux naturels,
- la gestion des eaux côtières et maritimes,
- la communication.

Après une validation du dossier d'avant-projet par le Comité de bassin Rhône Méditerranée en décembre 2013, les travaux de l'année 2014 se sont poursuivis par la conclusion d'un marché d'assistance pour permettre de déposer en 2015 le dossier définitif et d'engager les actions qui y sont inscrites.

Sur la période mai à décembre 2014, les travaux suivants ont été avancés :

- pré-validation des actions,
- définition d'une charte graphique spécifique dans le cadre du Contrat,
- écriture des fiches actions et rencontre des maîtres d'ouvrages concernés,
- définition des taux d'aide financière avec les partenaires,
- entretien avec les usagers pour la définition de mesures de communication adéquate.

Un comité technique s'est réuni le 20 mai 2015 pour le démarrage de la mission.

Un Comité de pilotage s'est réuni le 16 septembre 2014 sous la Présidence de Vincent Morisse et de Marc-Etienne Lansade.

En parallèle de la formalisation du dossier, les premières actions ont été lancées en 2014 :

- l'étude de l'hydrologie de la Giscle, du Bourrian et du Béliu,
- la définition d'un opérateur unique sur la partie navigable de la Giscle pour la gestion des dragages,
- l'étude hydromorphologique du fleuve Préconil,
- l'étude sur la valeur patrimoniale des milieux du Préconil.

Programme d'action de prévention des inondations du Préconil

Le Programme d'action de prévention des inondations du Préconil (PAPI) est un outil technique et financier visant à réduire les risques d'inondations et les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, à l'échelle d'un bassin versant.

Ses objectifs :

- améliorer et partager la connaissance des mécanismes d'inondation,
- définir de manière concertée les actions à conduire pour améliorer la protection contre les inondations,
- renforcer la culture du risque sur le territoire au travers d'actions de sensibilisation au risque inondation et de prévention du risque.

La démarche « PAPI d'intention » est constituée d'un programme d'études opérationnelles sur une période de deux ans aboutissant à l'établissement d'un programme d'actions sous forme de « PAPI complet ».

La signature de la convention-cadre a eu lieu le 26 octobre 2013 (en présence des représentants de l'État, des différents maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers) et le PAPI est entré officiellement en vigueur le 12 mars 2014.

Le PAPI d'intention du Préconil couvre l'ensemble du bassin versant du fleuve et concerne deux communes : Le Plan-de-la-Tour et Sainte-Maxime. Il comporte aujourd'hui une vingtaine d'actions pour un montant total de 1 962 000 euros.

Sur la période mars à décembre 2014, les actions suivantes ont été avancées :

- recrutement d'un chargé de projet,
- passation d'un marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrage,
- étude de l'hydrologie du bassin versant du Préconil,
- étude de faisabilité pour la réalisation de station de mesures,
- développement d'outils de communication.

Travaux de restauration de la ripisylve

Travaux d'entretien tous bassins

Ces travaux ont pour objectifs de restaurer la qualité des milieux aquatiques (rajeunissement des boisements) et de réduire les risques de formation d'embâcles.

Sur l'année 2014, les travaux suivants ont été réalisés sur la période d'octobre à décembre :

- sur le bassin versant de la Giscle : 18 km de cours d'eau,
- sur le bassin versant du Préconil : 16 km de cours d'eau,
- sur le bassin versant du Bourrian et du Béliu : 4,50 km de cours d'eau.

Travaux post crue de novembre 2014

Après les crues de novembre 2014, la Communauté de communes a engagé des travaux de restauration des capacités d'écoulement sur l'ensemble des fleuves côtiers pour un montant de plus de 60 000 euros HT. Ces travaux avaient pour objet de limiter les conséquences des nombreux embâcles formés par la crue de novembre 2014, en prévision de nouveaux épisodes pluvieux.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande spécifique de financement à l'Etat et aux autres partenaires financiers au titre de la « situation d'urgence ».

PAPI : Programme d'action de prévention des inondations

Comités techniques

Les comités techniques suivants se sont réunis aux :

- 17 juin 2014 : afin de fixer les premières orientations du programme,
- 30 septembre 2014 : afin de présenter la modélisation hydrologique du fleuve,
- 9 décembre 2014 : afin de présenter un retour d'expérience sur les évènements de novembre 2014.

Comité de pilotage

Le premier Comité de pilotage s'est réuni le 26 juin 2014 sous la Présidence de Monsieur le sous-préfet de Draguignan et de Monsieur Vincent Morisse, en qualité de Président de l'intercommunalité.



Comité de pilotage du PAPI



Travaux d'entretien

Travaux d'aménagement de berges

Finalisation des travaux post crue du 14 décembre 2012

Les travaux se sont terminés en novembre 2014, car un des sites nécessitait l'attente de la période hivernale pour la réalisation des ouvrages en génie végétal (plantations, fascinage). L'ensemble des dépenses respecte le budget initial de 345 000 euros HT soit 92 % du budget initial.



Travaux post crue du 14 décembre 2012

Travaux de restauration du Bourrian et du Béliu

- sur le Bourrian au lieu dit « la mort du Luc » : effacement de remblais en haut de berge, reprofilage des talus et éradication de la Canne de Provence, stabilisation par génie végétal sur 125 mètres linéaires. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise DIAZ Frères pour un démarrage en fin d'année 2014, le coût des travaux est d'environ 52 000 euros HT.
- sur le Béliu au lieu dit des Marines de Gassin : reprofilage des talus et éradication de la Canne de Provence, stabilisation par génie végétal sur 100 mètres linéaires. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Atout Environnement pour un démarrage en fin d'année 2014, le coût des travaux est d'environ 37 500 euros HT.



Terrassement des berges du Béliu selon une pente adaptée et stabilisation des talus

Travaux de restauration des ruisseaux de la baie de Pampelonne.

La programmation de travaux étant arrivée à son terme en 2014, il a été nécessaire de désigner un bureau d'étude technique pour élaborer le prochain plan de gestion des ruisseaux de la baie de Pampelonne. Les aspects relatifs à la morphologie du cours d'eau (évolution des érosions le long du cours d'eau, analyse de l'enfoncement progressif du lit) sont particulièrement analysés lors de cette étude. La mission a démarré en novembre 2014, elle se poursuivra sur l'année 2015 pour permettre le démarrage de travaux de restauration à l'horizon de l'automne 2015.

Information et communication

Suivi hydrométéorologique

Un contrat passé avec la Société Prédicit permet aux 12 communes et au SIDECM de bénéficier d'une assistance personnalisée 7j/7 pour anticiper les phénomènes pluvieux intenses et les phénomènes d'inondation. La mutualisation des contrats précédents a entraîné la diminution globale du coût des différents marchés contractés précédemment par les communes.

Conseils aux riverains

Des techniciens de la Communauté de communes sont régulièrement amenés à conseiller les riverains des cours d'eau sur les moyens d'entretenir / aménager leurs berges en cohérence avec les missions poursuivies à l'échelle des bassins versants.

Communication

Sur l'année 2014, la Communauté de communes a lancé plusieurs marchés de prestations intellectuelles pour développer des outils de communication spécifiques aux cours d'eau :

- élaboration d'un Schéma Directeur de communication pour les opérations liées au Contrat de rivière.
- élaboration d'une charte graphique pour le Contrat de rivière et le PAPI.
- élaboration d'une plateforme Internet : www.cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau (mise en ligne prévue au dernier trimestre 2015).



Protection des espaces maritimes / Observatoire marin

L'année 2014 a réellement été la première année où la Communauté de communes a pu s'investir sur le secteur du Golfe de Saint-Tropez à l'identique de ce qui se faisait sur le secteur du Littoral des Maures.

Cela a pu se concrétiser grâce à l'acquisition d'un navire semi-rigide à moteur basé au port des Marines de Cogolin.

Le travail de terrain réalisé au cours de l'été et de l'après saison a d'ores et déjà permis de faire avancer certaines problématiques liées aux usages maritimes dans le Golfe.

Que ce soit sur le secteur du Littoral des Maures ou sur le secteur du Golfe de Saint-Tropez, les modalités d'intervention restent les mêmes, c'est-à-dire avant tout basées sur l'observation et l'acquisition de connaissances pour ensuite engendrer des actions de gestion des problématiques et de sensibilisation des acteurs du territoire.

Observation / Acquisition des connaissances

■ Suivi des habitats

Suivi de l'évolution de l'herbier de posidonie : cette opération, qui s'effectue tous les deux ans, a été reconduite en 2014, et complétée par des suivis Posidonia Rapid Easy Index (PREI) sur 8 sites dont 5 dans le golfe de Saint-Tropez.

Suivi du pied de digue du port de Grimaud dans le cadre d'une opération de dragage : à la demande de la DDTM / DML du Var, une étude de la localisation de l'herbier de posidonie a été réalisée à proximité de cette zone.

Suivi environnemental du Projet Waterlily™, plateforme permettant d'accueillir des navires au mouillage : les résultats montrent que, compte-tenu de la faible vitalité de l'herbier de posidonie environnant et de la fréquentation importante sur mouillage forain par ailleurs dans le golfe, l'impact de la fleur de mouillage est considéré comme faible.

Suivi de la zone de mouillage organisé à Cavalaire : La mission porte sur la surveillance et l'évolution de l'herbier de posidonie, le suivi des macrodéchets immergés sur site, des prélèvements et analyses de sédiments et des analyses bactériologiques de l'eau. Aucune dégradation liée à l'exploitation du site n'a été constatée.

■ Suivi des espèces

Suivi de l'évolution des espèces patrimoniales (Mérou brun) : cette opération, reconduite tous les deux ans, a permis en 2014 de prospecter le site de la Sèche à l'Huile et la Roche aux Mérous (dans le Golfe de Saint-Tropez) en vue de les intégrer au programme de suivi.

Intervention pour autopsie dans le cadre de l'échouage d'espèces protégées : depuis 2014, 4 agents sont formés pour intervenir sur les échouages de cétacés et tortues qui au titre des espèces protégées doivent faire l'objet d'une autopsie avant équarrissage.

■ Suivi de la contamination des eaux de baignade

Mise à jour des profils d'eau de baignade pour toutes les communes du Golfe de Saint-Tropez.

Analyse des eaux de baignade : entre le 14 mai et le 22 septembre 2014, environ 1350 prélèvements ont été réalisés en routine.

Inspection visuelle des émissaires de station d'épuration.

■ Suivi des contaminants chimiques

Suivi des polluants véhiculés par les eaux pluviales : à la fin de l'année 2014, trois campagnes de prélèvements ont été réalisées. Les résultats permettront la mise à jour de la base de données des profils d'eaux de baignade.

Budget 2014

Fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) : 623 650 €

Investissement : 315 634 €

Subventions : 361 385 € (y compris les restes à réaliser de 2013)

* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)



Comptage et suivi des populations de poissons (programme FAST)

DDTM / DML : Délégation à la mer et au littoral (DML) de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)



Prélèvements pour autopsie sur un dauphin échoué

■ Suivi des macrodéchets

Intervention dans le cadre de campagnes de ramassage des déchets sur le littoral (opération pilotée par Ramoge, organisation qui a pour but de coordonner les actions des Etats français, italien et monégasque en matière de préservation des eaux du littoral méditerranéen.).

■ Suivi de l'artificialisation des milieux

Intervention dans le cadre d'une opération pilotée par la Région PACA pour la prise de vues littorales depuis la mer.

■ Suivi du trait de côte

Accompagnement des communes : l'année 2014 a surtout permis d'intervenir sur des problématiques sédimentaires de type engraissement à l'exutoire des cours d'eau afin d'assister les communes concernées dans l'élaboration de leur dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

■ Suivi de la fréquentation plaisance

Suivi de l'évolution du mouillage forain et des répercussions éventuelles sur les habitats : cette opération fait l'objet de collectes de données à l'occasion de chaque sortie en mer, qu'il s'agisse de patrouilles nautiques ou d'actions de sensibilisation des plaisanciers. Les informations sont compilées dans une base de données. En 2014, l'effort s'est particulièrement porté sur les sites de mouillage du Golfe.

Suivi des mouillages individuels avec Autorisation d'Occupation Temporaire.

■ Suivi de la fréquentation plongée

Suivi des pratiques de plongée via la collecte et le traitement des carnets de plongée distribués aux structures professionnelles et associatives : en 2014, les données compilées ont permis de dégager les orientations d'aménagement sur le Golfe de Saint-Tropez (par exemple sur le site des Sardiniaux).

■ Suivi des prélèvements

Relevé des positions des filets de pêche lors des patrouilles nautiques : la bande côtière entre 0 et 100 mètres de profondeur est globalement pêchée et certains secteurs proches des têtes de canyons sont particulièrement recherchés.

■ Suivi des espèces envahissantes

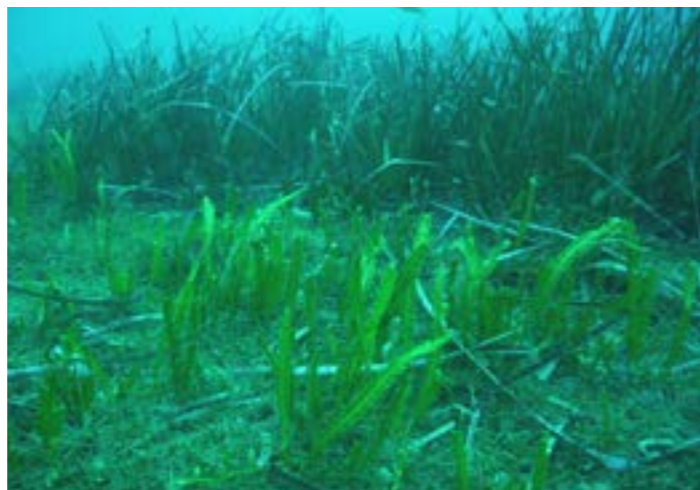
Prospection et cartographie des colonies de Caulerpa taxifolia et Caulerpa racemosa : en 2014, la prospection a été réalisée en régie sur différents sites du Golfe de Saint-Tropez où la présence de l'algue avait été signalée.



Survol en ULM pour le suivi des plaisanciers au mouillage



L'herbier de posidonie stabilise les fonds et diminue l'érosion du trait de côte



Herbier de posidonie dégradé et présence de Caulerpa taxifolia et C. racemosa au premier plan

Gestion / Aide à la gestion

■ Schéma directeur des activités maritimes (SDAM)

Analyse de l'évolution et de l'implantation de la plaisance en vue d'organiser l'ensemble des activités maritimes : en 2014, un travail plus approfondi a été réalisé dans ce domaine sur les sites de Pampelonne et du golfe de Saint-tropez. En baie de Pampelonne, l'étude de faisabilité d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) adaptée aux unités de grande plaisance a débuté avec la sélection d'un AMO, puis la réalisation d'une étude géophysique du sous-sol.

Analyse de l'évolution et de l'implantation de la plongée en vue de finaliser les projets d'aménagement des sites de plongée : la Communauté de communes a répondu à un appel à projet du Conseil départemental du Var. Le dossier présenté a été retenu et devrait permettre, après concertation, d'aménager le Togo, le Rubis, la Rabiou et de réorganiser le site des Sardiniaux.

■ Balisage « écologique » des 300 mètres

Entretien, pose et dépose du balisage sur dispositif d'ancrages écologiques : le balisage existant qui représente 68 bouées a été reconduit en 2014. A cela s'ajoute la gestion pour le compte des communes de certains chenaux et Zones Interdites aux Engins Motorisés (ZIEM).

■ Gestion du risque sanitaire lié aux eaux de baignade

Certification du système de gestion des eaux de baignade pour quatre communes littorales (Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer, Rayol-Canadel-sur-Mer et Ramatuelle).

Intervention dans le cadre de gestion de crise suite à des pollutions (bactériologiques ou par hydrocarbures) : la Communauté de communes est intervenue régulièrement dans le cadre de pollutions accidentelles et notamment fin juin lors d'un déversement d'hydrocarbures dans le port de Sainte-Maxime, qui a généré une fermeture de la plage du Centre-Ville pendant plusieurs jours.

■ Natura 2000

Signature de la nouvelle convention d'animation pour le site Natura 2000 « Corniche varoise » : le 9 octobre 2014, la Préfecture maritime et la Préfecture du Var ont organisé un comité de pilotage à Ramatuelle pour lancer officiellement l'animation du site, qui a été confiée à la Communauté de communes.

■ Assistance aux communes pour l'obtention de certifications et de labels environnementaux

Participation à l'élaboration des dossiers pour l'obtention de labels environnementaux et touristiques (Pavillon bleu, famille plus, Agenda 21, etc.).

Sensibilisation / Communication

■ Sensibilisation du « jeune public »

Interventions dans les collèges : la Communauté de communes a accompagné pour la troisième année consécutive la classe de sixième environnement du collège de Gassin. Par ailleurs, des interventions ponctuelles ont eu lieu avec les collèges de Cogolin et de Sainte-Maxime.

Activités auprès du jeune public dans le cadre scolaire ou des centres de loisirs : près de 300 enfants de Cavalaire-sur-Mer, La Croix Valmer, la Mole, Cogolin et le Plan-de-la-Tour ont ainsi pu participer à des sorties littorales.

■ Balades aquatiques

Animation de l'activité Balades aquatiques (977 participants en 2014).

Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un sentier marin aux Sardiniaux.



Scellement sur roche pour l'aménagement des sites de plongée

ZIEM : Zones interdites aux engins motorisés

ZMEL : Zone de mouillage et d'équipements légers

AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage

Sensibilisation du public

Toutes actions confondues, la sensibilisation réalisée en 2014 en présence du public représente 212 jours de travail et concerne environ 4 200 personnes.



Diaporamas interactifs



Stand Inf'eau mer



Campagne Ecogestes pour la Méditerranée

■ Campagne « Écogestes pour la Méditerranée »

Coordination de la campagne à l'échelle régionale.

Réalisation de 14 journées de sensibilisation en mer : 366 plaisanciers ont suivi l'entretien au cours duquel sont proposés des gestes concrets permettant de réduire l'impact de la plaisance sur le milieu marin.

■ Diaporamas interactifs

Réaliser des diaporamas en partenariat avec les communes et dans un cadre privé (villages vacances) : les 21 présentations animées de janvier à septembre ont réuni plus de 1 000 participants.

■ Sensibilisation des usagers non professionnels

Réalisation de 3 Balades nature commentées (BNC) sur le cap Lardier.

Animation de la campagne Inf'eau mer sur les plages : 611 personnes ont été accueillies sur les stands d'information au cours de l'été.

■ Formation et sensibilisation de « l'acteur territorial »

Mise à jour du classeur destiné à informer les acteurs du territoire sur les problématiques littorales et maritimes.

■ Rencontres avec les professionnels de la mer

Organisation de rencontres formelles et informelles destinées à centraliser les problématiques qui concernent ce type d'acteur du littoral.

■ Communication et information

Animation du site web et gestion des relations avec la presse.

Réalisation de différents supports d'information (bilans annuels, dépliants, etc.).

Promotion des actions de sensibilisation estivales.

Participation à des événements (salons, expositions, forums, etc.).



Village de La Garde-Freinet

4 Aménagement du TERRITOIRE

■ Aménagement de l'espace

Partenariat avec l'AUdat

En octobre 2014, la Communauté de communes a adhéré à l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (AUdat). De statut associatif, l'AUdat réunit notamment l'Etat, le Conseil départemental et des Intercommunalités varoises intéressés par les compétences rassemblées au sein de l'équipe d'ingénierie de l'agence. Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de communes a sollicité l'agence d'urbanisme pour l'accompagner dans l'élaboration du SCOT et du Programme Local de l'Habitat.

Révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

La révision élargie du SCOT a été prescrite en décembre 2014.

Depuis l'approbation du SCOT en 2006, le paysage réglementaire a fortement évolué, en premier lieu avec la loi dite Grenelle II, du 12 juillet 2010, qui modifie en profondeur le contenu et les objectifs des SCOT.

De plus, même si le SCOT approuvé en 2006 intègre l'importance du littoral, il ne suffisait pas à prendre en compte tous les enjeux naturels et socio-économiques de cet espace. Forts de ce constat, les élus de la Communauté de communes ont décidé de poursuivre le travail spécifique sur les espaces littoraux et maritimes, lancé en 2010 (le Schéma de Mise en Valeur de la Mer), pour l'intégrer au SCOT.

La démarche de révision vise donc à :

- adapter le SCOT actuel aux enjeux nouveaux du Golfe de Saint-Tropez,
- lui adjoindre un volet littoral et maritime,
- le mettre en conformité avec le nouveau cadre législatif et réglementaire.

Budget 2014

de l'Aménagement du territoire (comprenant l'aménagement de l'espace, le logement et le cadre de vie, les transports et les déplacements)

Fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) : 699 287 €

Investissement : 28 055 €

* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

AUdat : Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var

PLH : Programme local de l'habitat

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

Aménagement numérique

- Le Golfe de Saint-Tropez comprend **73 170 prises** téléphoniques à équiper en fibre optique pour le déploiement de l'Internet à très haut débit.

PCET : Plan climat-énergie territorial

PLH : Programme local de l'habitat

SDTAN : Schéma directeur territorial d'aménagement numérique

SRCAE : Schéma régional Climat-Air-Energie

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

Participation à diverses démarches initiées par des partenaires institutionnels

■ Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

Partenaire du Conseil départemental du Var, aux côtés de l'ensemble des autres intercommunalités varoises, pour l'élaboration du SDTAN, la Communauté de communes a participé aux travaux du Comité technique de suivi du Schéma ainsi qu'au Comité de pilotage. Après plus de 2 ans de travaux et l'étude de scénarios d'aménagement, le SDTAN présenté lors d'un dernier Comité de pilotage en octobre 2014, a été adopté par la collectivité départementale en décembre 2014.

Les objectifs de desserte de l'ensemble du territoire national à l'échéance de 2030 font l'objet d'un scénario de déploiement par phase de 5 ans.

Le Schéma, comme son nom l'indique, constituera le cadre technique du déploiement de la fibre optique sur le territoire et surtout la seule garantie d'obtention des aides publiques allouées à cet effet.

■ Plans et schémas régionaux et départementaux (SRCAE, SRCE, etc.)

La Communauté de communes assure le lien avec les services concernés du Conseil régional ainsi que du Conseil départemental, pour le suivi des plans et schémas, assurant une présence aussi régulière que possible aux réunions d'information organisées par ces collectivités.

■ Projet Abyssa

Avancé par une structure privée mais soutenu par le Ministère de la Défense, ce projet vise à implanter des plateformes au large du Levant, afin de tester du matériel destiné à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures en mer profonde.

Par la voix de son Président, la Communauté de Communes a remis un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique, sollicitant d'engager la recherche de site alternatif.

Logement et cadre de vie

Elaboration du Programme local de l'habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements **à l'échelle d'un territoire intercommunal**. Il permet de répondre aux besoins en logements et en hébergements en programmant les constructions nouvelles et les actions à mener pour améliorer et réhabiliter le parc de logements existant (public et privé). Ce document doit être juridiquement compatible avec les grandes orientations définies par le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

Après l'adoption d'une délibération lançant la démarche de PLH en décembre 2013, demandé par le Préfet du Var très vite après la création de la Communauté, l'année 2014 a été consacrée à définir les moyens à mettre en place pour porter cette démarche conséquente. L'**adhésion à l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (AUdat)** en octobre 2014 est venue donner un cadre solide permettant de procéder au démarrage de ce dossier.



La Croix Valmer



Sainte-Maxime

Participation aux travaux de l'Observatoire départemental de l'Habitat et au Comité local de l'Habitat

Parallèlement à la préparation des travaux sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez, la Communauté de communes a mis en place un partenariat avec les autres collectivités varoises, autour du Conseil départemental, pour financer et animer l'Observatoire départemental de l'habitat, outil indispensable des politiques locales de l'habitat.

Par ailleurs, invitée par le Préfet du Var, la Communauté de communes a participé à la concertation établie autour de l'enjeu de l'habitat social dans le département renforcé par la loi ALUR intervenue dans l'année.

Accueil des Gens du Voyage

■ Gestion de l'aire de grand passage de Cogolin

Le Golfe de Saint-Tropez est fortement attractif et reçoit de nombreux groupes de Gens du Voyage au début de l'été. En 2014, la période d'occupation s'est échelonnée du 16 mai au 29 juin.

Plus de **800 caravanes** ont été comptabilisées (sans compter les groupes qui ont occupé les terrains de leur propriété). Les groupes de voyageurs sont restés **entre une semaine et un mois** sur le territoire. Une coordination permanente avec la gendarmerie et les polices municipales des communes a permis une bonne anticipation des arrivées.

La Communauté de communes bénéficie de la mise à disposition, par la commune de Cogolin, d'un terrain pour l'accueil saisonnier des Gens du Voyage. La préparation du site a nécessité l'intervention d'une équipe de débroussaillage et de nettoyage. La gestion a été confiée à un prestataire spécialisé qui a assuré le contact direct avec les voyageurs. En 2014, ce terrain de Cogolin, géré par la Communauté de communes, n'a été occupé qu'une semaine par un groupe d'une trentaine de caravanes.

■ Participation aux réunions départementales des gestionnaires d'aire de grand passage varois et recherche de terrains d'accueil supplémentaires

La Communauté de communes doit mettre en œuvre les préconisations du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Celles-ci consistent en la réalisation de 2 aires d'accueil permanent et 2 aires de grand passage sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez.

Les échanges avec les différentes communes concernées n'a pas permis d'aboutir à ce jour à la sélection de nouveaux espaces.

Des échanges avec les autres territoires varois permettent de bénéficier de retour d'expérience et de constituer un réseau des acteurs confrontés aux mêmes problématiques.

En période estivale, le Préfet joue un rôle de premier plan, par la coordination des grandes missions de voyageurs et la mobilisation des forces de gendarmerie.



Aire de grand passage

Loi ALUR : Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové



Aide au transport scolaire

■ Transports et déplacements

Suivi des grands projets d'aménagement routier et de transport

Des échanges permanents sont entretenus avec les services du Conseil départemental du Var pour suivre l'état d'avancement des grandes études menées sur les projets de desserte et de transport sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez : Contournement Ouest de Sainte-Maxime, faisabilité d'un Transport en commun en site propre entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez via Cogolin et mise en place d'une ligne publique de transport maritime au sein du Golfe de Saint-Tropez.

Dans le cadre du développement du covoiturage souhaité par la Communauté de communes et le Département, un inventaire des parkings et autres zones de stationnement a été lancé.

Etude d'un projet d'hélistation en mer

Après une réunion dédiée à l'étude du projet de plate-forme d'hélistation sur le plan d'eau du Golfe à 1 000 mètres du littoral tropézien, une enquête de clientèle a été lancée en fin d'année 2014. Elle n'a pas été suivie des faits.

Financement du transport scolaire des élèves du second degré

La Communauté de communes est organisateur secondaire des transports scolaires. Elle est le lien entre les familles et le Conseil départemental, organisateur principal.

En 2014, la Communauté de communes a financé la part « famille » du transport scolaire de l'ensemble des enfants collégiens et lycéens habitants le Golfe de Saint-Tropez : 110 € par élève.

1 477 lycéens et 1 793 collégiens ont été transportés, soit un total de 3 270 **cartes de transport délivrées gratuitement** grâce à la Communauté de communes.



L'économie touristique représente 80 % de l'activité économique du Golfe de Saint-Tropez

5 Développement ÉCONOMIQUE

■ Action touristique

Les actions menées en matière d'économie touristique par la Communauté de Communes sont de deux ordres :

- Missions d'ingénierie et de conseil auprès des communes
- Mission de promotion de la destination, confiée à l'agence de promotion Golfe de Saint-Tropez Tourisme

Budget 2014

Fonctionnement (personnel compris) : **1 093 833 €**

Investissement : **8 191 €**

* hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)

EN QUELQUES CHIFFRES : Le tourisme dans le Golfe de Saint-Tropez

- **Plus de 260 000 lits touristiques** : marchands (18,5 %) et non marchands (81,5 %). Les communes de Grimaud, Sainte-Maxime et Ramatuelle concentrent 59 % de cette offre marchande.
- **558 restaurants** avec près de 50 000 places assises. 52 % d'entre eux sont ouverts plus de 10 mois par an.
- **30 caves** et domaines viticoles.
- **38 plages** et criques, 103 km de linéaire côtier.
- Des activités nautiques nombreuses : **10 ports**, 6 830 places, activités très variées.
- **500 prestataires** d'activités de loisirs, culturels et sportifs.
- La fréquentation touristique moyenne par jour en 2014 sur l'ensemble du territoire était de **156 500 personnes en juillet** et **188 000 personnes en août**.
- **1,6 millions de touristes**, soit 12,9 millions de nuitées et 763,4 millions d'euro de dépenses dans le Golfe de Saint-Tropez pendant l'année. Le Golfe de Saint-Tropez par rapport au reste du Var : 18 % des touristes, 19 % des nuitées, 22 % des dépenses.
- L'économie touristique représente **80 % de l'activité économique** du Golfe de Saint-Tropez. En 2012, l'activité des services représentait 48 % des entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés suivie par le commerce (36 %).

Missions d'ingénierie et de conseil auprès des communes

Observatoire

Outil d'aide à la décision depuis 1990 intégré dans l'observatoire du territoire.

- Bulletin n° 15. Suivi d'indicateurs : fréquentation touristique, capacité d'accueil, données économiques...
- Diffusion auprès des élus, des institutionnels et des professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités).

Sentiers de randonnées

Etat des lieux et mise en réseaux des circuits de randonnées.

- Cartographie et conseil auprès des communes
- Proposition de maillage intercommunal (maîtrise d'ouvrage travaux à la charge des communes)

Patrimoine

Inventaire des richesses patrimoniales du territoire, accompagnement et assistance des communes dans la sauvegarde, la mise en valeur de leur patrimoine et leur promotion auprès du grand public.

- Inventaires, expertises et études historiques : conseil et assistance aux communes pour la restauration et la protection du patrimoine. Travail en réseau avec les agents communaux du patrimoine.
- Sensibilisation, diffusion et information du grand public : itinéraires numériques avec près de 100 QR codes installés sur les communes, conférences et journées du patrimoine, aide aux offices de tourisme pour la création de circuits thématiques (Cogolin, Rayol-Canadel-sur-Mer, Le Plan de la Tour en 2015).
- Eductours avec l'Agence « Golfe de Saint-Tropez Tourisme » et les Offices de Tourisme pour découvrir ou redécouvrir nos villages. L'objectif est d'informer et promouvoir les sites pour ensuite les proposer aux visiteurs des Offices de Tourisme. C'est aussi l'occasion de se réapproprier la destination et ses multiples atouts. En 2014, ces éductours organisés chacun sur un thème spécifique (à Saint-Tropez, Sainte-Maxime, La Garde-Freinet et Grimaud) ont mobilisé plus de 30 personnes par journée.



Panneau d'information avec QR code (église de Ramatuelle)

Mission de promotion de la destination, confiée à l'agence de promotion Golfe de Saint-Tropez Tourisme

Le 4 février 2014 la SEM Maison du Tourisme Golfe de Saint-Tropez est devenue la **SPL Golfe de Saint-Tropez Tourisme**, afin de respecter la réglementation en matière de délégation.

Quelques dates à retenir

- Assemblée Générale Mixte du 4 février 2014
 - Modification des statuts : transformation de la Société d'Economie Mixte en Société Publique Locale
 - Election du Président Directeur Général du Conseil d'administration, nomination des vice-présidents
- Conseil d'administration du 10 juillet 2014
 - Election du Président Directeur Général du Conseil d'administration, nomination des vice-présidents suite au renouvellement municipal
 - Rapport d'activités moral, technique et financier 2013 de la société
- Comité d'études avec les offices de tourisme du 30 octobre 2014
 - Projet de plan d'actions 2015 de la SPL « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »
- Comité technique avec les élus représentant le conseil d'administration du 13 novembre 2014
 - Présentation des propositions pour validation avant la commission tourisme du 09 décembre 2014

Objectifs de l'agence de promotion

- Conforter l'image du Golfe de Saint-Tropez en concertation avec les Offices de Tourisme
- Assurer la promotion et la communication du territoire
- Animer le réseau de professionnels : 400 hébergeurs, 550 restaurants, 500 prestataires de loisirs et d'activités
- Vendre des prestations de loisirs, d'événements, de produits thématiques, d'hébergements, etc.

Outils numériques

- Sites Internet de la destination « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »
 - Information www.visitgolfe.com
 - Commercialisation : www.resagolfe.com
 - Séjours thématiques : www.weekendprovence.fr
 - En préparation : Loisirs et Prestations d'activités « Amusez-Vous »
- Réseaux sociaux : Facebook, twitter, Google+, chaîne You Tube « Golfe de Saint-Tropez Tourisme », Instagram, Pinterest, Blogs professionnels, presse étrangère...
- Versions mobiles (Smartphone, tablette) de l'ensemble des développements et borne interactive.

Éditions : Editions intercommunales complémentaires aux éditions communales. Elles portent la signature « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »

- Magazine Mythique : brochure séduction au format magazine avec trois « entrées » : le territoire, les 12 communes, les filières. 27 000 exemplaires, dont 20 000 français et 7 000 anglais
- Essentiel : listing des professionnels du tourisme. 11 000 exemplaires français
- Carte Balades : découverte du territoire en randonnée, en voiture ou à vélo. 50 000 exemplaires, dont 31 350 français, 8 050 anglais, 5 600 allemand et 5 000 italien
- Amusez-vous : guide des loisirs à prix attractifs. 25 000 exemplaires français
- Guide des animations phares du territoire en hors saison. 3 500 exemplaires français
- Flyers légers pour communiquer sur le territoire, les événements majeurs à distribuer en salons. Edité en 2014 pour deux ans 5 000 exemplaires

Signalétique

- Affiches et autocollants en soutien à « Amusez-vous » et aux comptes réseaux sociaux
- Panneaux de signalétique sur le site de la Maison du Tourisme : message, logo de la Communauté de communes

Événementiels

- Salons grand public : Bruxelles, Lille, Paris, Lyon
- Salons professionnels groupes : Antibes et Aix-en-Provence
- Workshops avec CCI Var : « Var Provence Cruise Club » et Aéroport de Hyères



Stand de promotion tenu par l'Agence « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »

AFAF : Aménagement foncier agricole et forestier

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SIDECM : Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures

Agriculture, sylviculture et énergie

Cette mission a été mise en place au dernier trimestre 2014.

Développement agricole

Mise en valeur de friches agricoles dans la vallée de la Mole

■ Pour le SIDECM :

- Recensement de zones de prairies entretenues par la Collectivité, sans mise en valeur particulière. Constitution d'une offre auprès d'un éleveur de la Commune de Grimaud : Monsieur Guy ATHANAZE, et signature à l'automne 2014 d'un « prêt à usage » pour l'entretien et la mise en valeur agricole de ces parcelles.
- Mise en œuvre de travaux de « reconquête agricole » pour deux parcelles. Depuis l'exploitation des bois jusqu'à la préparation de sol. Travaux achevés début 2015, pour un budget de 12 000 €, dont 60% de subvention.

■ Pour la Commune de Cogolin :

- Sur les bases de l'étude de la Chambre d'Agriculture, identification des parcelles permettant une mise en valeur agricole.
- Préparation de « prêt à usage » pour la contractualisation avec des agriculteurs.
- Chiffre de travaux nouveaux sur des parcelles en cours d'acquisition.

Reconquête agricole de l'arrière plage de Pampelonne :

Travail réalisé (en mutualisation) avec la commune de Ramatuelle, maître d'ouvrage, sur les propriétés du Conservatoire du littoral et de la Commune.

Définition de deux projets de mise en valeur agricole (culture biologique) :

- Complément de surfaces de vigne pour la ferme relais-communale des Boutinelles (7 hectares)
- Création d'une exploitation maraîchère (2 hectares)

Identification des itinéraires techniques nécessaires à la reconquête agricole.

Montage technique, financier et assistance à maîtrise d'ouvrage (réalisation des travaux prévue à l'automne 2015).

Projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la plaine de la Giscle

Dans le cadre d'un aménagement foncier agricole et forestier, la commune de Grimaud et la SAFER ont préempté des parcelles agricoles pour permettre une réorganisation de la plaine de la Giscle.

Propositions techniques, chiffrage et recherche de financement en cours.

Sylviculture

Gestion et mobilisation de la ressource forestière du massif des Maures

Travail en collaboration avec le Syndicat Mixte du Massif des Maures pour répondre à l'appel à projet de la Région : « Territoire en Action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation 2014 ».

L'objet de ce projet est la mise en place d'actions pilotes de gestion et de mobilisation de la ressource forestière du massif des Maures selon trois axes :

- définir un nouveau cadre pour l'exploitation forestière dans le Massif des Maures, conforme aux besoins et aux exigences récentes,
- élaborer des cahiers des charges d'actions pilotes cherchant à valoriser les potentialités naturelles de ce territoire, tout en adaptant les techniques de gestion et d'exploitation,

- porter à connaissance du plus grand nombre, les réflexions et travaux portés dans le cadre de cet appel à projet.

Le dossier a été élaboré à l'automne 2014 et sera mis en œuvre à partir de l'automne 2015. Il représente un budget de 57 000 € HT avec une aide de la Région à hauteur de 70 %.

Relance de la filière de production de pignons

En collaboration avec l'Association Forêt Modèle de Provence et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), la Communauté de communes met en œuvre, depuis le second semestre 2014, une relance de la filière de production de pignons.

Des propriétaires forestiers qui souhaitent une valorisation de leur patrimoine par ce biais, ont été identifiés. Des agriculteurs sont sollicités également comme opérateurs potentiels.

Valorisation du bois en paillage et plaquette

Avec pour support opérationnel l'Association « Maures Bois-Energie », la Communauté de communes a conduit deux essais sylvicoles financés par le CRPF dans le cadre du programme européen PROFBIOMED (pour un montant de 28 000 € HT) :

- un essai d'éclaircie en arbre entier dans les forêts de chêne liège avec valorisation en paillage du bois déchiqueté,
- un essai de fabrication de paillage de plaquettes forestières de châtaigniers sur une coupe de régénération.

Energie

Projet « Ecopôle : Objectif énergie »

Réponse à la deuxième vague de l'appel à projet Région pour porter une réflexion large et exhaustive sur l'avenir du site Ecopôle et orienter sa conversion vers la production d'énergie : « Ecopôle : Objectif énergie ».

Recherche de filières de valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts

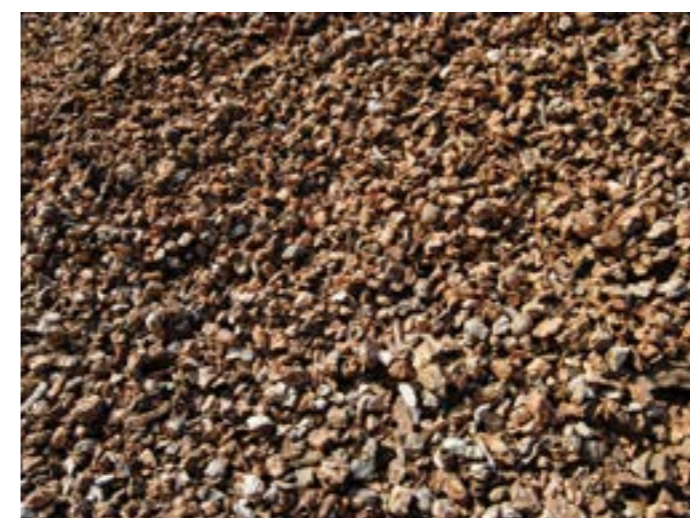
Recherche systématique de possibilités de valorisation de la fraction ligneuse des déchets verts traités sur l'Ecopôle. Des négociations ont débuté dans l'année 2014 avec les deux énergéticiens qui s'implantent en PACA : le groupe Eon à Gardanne et le groupe INOVA à Brignoles. Un ou des contrats d'approvisionnement pourraient être signés fin 2015.



Exploitation forestière et nettoyage...



... pour obtenir un terrain agricole exploitable



Plaquette de chêne liège



Ecopôle situé à La Mole

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

■ Emploi et formation

Cette mission consiste en l'accompagnement par la Communauté de communes des démarches locales d'aide à la formation et à l'emploi.

Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures

Depuis sa création, la Communauté de communes est adhérente de la Mission locale, par substitution à l'adhésion des douze communes. Cofinanceur avec l'Etat, la Région et les différents acteurs de l'« aide sociale », la Communauté de communes permet, par son implication dans cette structure, le déploiement auprès des jeunes de 16 à 26 ans, de différents leviers d'insertion sociale et professionnelle.

La Mission locale est une structure associative qui remplit des missions de service public.

Son rôle : accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans afin de les aider à surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Elle soutient les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté, et favorise conjointement la concertation entre les différents partenaires concernés.

Plus de 1500 jeunes sont suivis par la Mission locale chaque année afin qu'ils bénéficient des meilleurs conseils et autres soutiens dont ils ont besoin :

- Action sociale (399 jeunes suivis par un assistant social en 2014)
- Orientation professionnelle (67 ateliers d'orientation « Pass'Avenir », 60 services d'orientation professionnelle (SEDOP), 71 immersions en entreprises, 19 permanences mensuelles des Armées et 37 entretiens individuels)
- Formation professionnelle (208 entrées en formation concernant 205 jeunes, dont 53 mesures de formation réalisées dans le cadre des emplois d'Avenir)
- Lutte contre le décrochage scolaire (113 jeunes entrés dans le programme au 31/12/2014)
- 12^{ème} Forum «Les saisons de l'emploi» le 11 mars 2014 (878 visiteurs, 920 entretiens d'embauche, 504 postes à pourvoir)
- 11^{ème} « Forum de l'Alternance » le 20 mai 2014 (200 jeunes visiteurs, 115 offres proposées)

Pour en savoir plus

Mission locale - 14 rue Carnot 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 54 62 52 - Email : missionlocale.cogolin@wanadoo.fr



Carte du territoire réalisée grâce au SIG communautaire

6 RESSOURCES

■ Communication

Charte graphique

- Adoption en mai 2014 d'une charte graphique de la Communauté de communes (logotype, palette de couleurs, typographies, papier à lettre, présentation Powerpoint, etc.) réalisée par l'Agence STRATIS.
- Personnalisation des véhicules de ramassage des déchets pour une meilleure visibilité sur le territoire.

Relations presse

Parution d'une trentaine d'articles dans Var-Matin et dans les bulletins municipaux.

Site web institutionnel

Le site web www.cc-golfedesainttropez.fr a été régulièrement mis à jour.

En parallèle, une réflexion a été menée pour en améliorer l'aspect graphique et l'ergonomie (mise en ligne de la nouvelle version en mai 2015).

L'étude des statistiques montre une fréquentation stable :

- 10 476 utilisateurs uniques entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014
- 15 310 sessions (1 300/mois en moyenne, avec une fréquentation maximum de 1 581 sessions en octobre 2014).



Véhicule personnalisé

Communication de projets

Accompagnement des services opérationnels dans leurs campagnes de communication spécifiques :

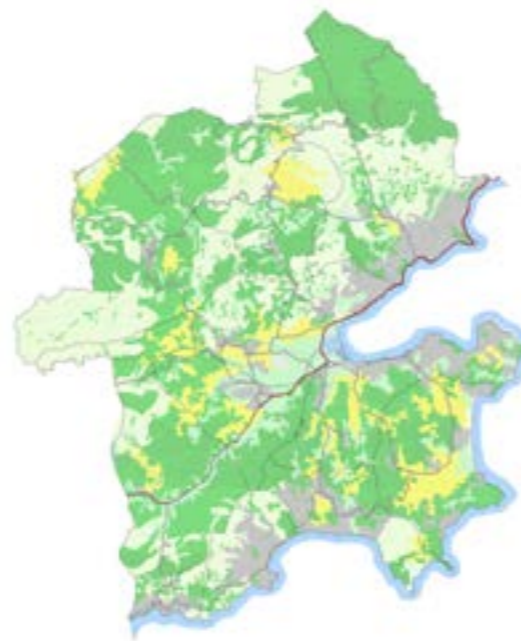
- Service Déchets (DMA) : sensibilisation au tri et au respect des consignes (stands d'information, dépliants, informations sur le site web, communiqués de presse, etc.)
- Service Cours d'eau : information sur les travaux (communiqués de presse, panneaux de chantiers)
- Service Observatoire marin : promotion des Balades aquatiques, Natura 2000, sensibilisation à la protection de la posidonie, etc. (dépliants, communiqués de presse, informations sur le site web institutionnel et le site web de l'Observatoire marin www.observatoire-marin.com, panneaux d'information, etc.)
- Service Forêt : information sur les travaux (communiqués de presse, panneaux de chantiers)

Technologies de l'information et de la communication

Système d'information géographique (SIG)

La Communauté de communes a développé un Système d'Information Géographique (SIG) pour ses services et ceux des communes du Golfe de Saint-Tropez.

Le SIG communautaire se veut être un outil majeur pour une meilleure connaissance et maîtrise du territoire intercommunal.



Qu'est-ce qu'un SIG ?

Un SIG est un système informatisé qui, appuyé sur une organisation humaine, permet de créer, gérer, analyser et partager de l'information géographique : c'est un véritable outil de communication et d'aide à la décision.



Intragéo : un outil de cartographie en ligne

Outils

■ Constitution d'une base de données à partir de :

Données du Référentiel :

- BD-Ortho : mis à disposition par l'IGN dans le cadre du coût marginal
- Divers fonds IGN diffusés sur le portail du CRIGE
- Plans Cadastraux labellisés : mis à disposition par le CRIGE
- Matrices Cadastrales : mises à disposition par le CRIGE

Données Métiers :

- Les données liées à l'ADS (Application du droit des sols) : POS / PLU, Servitudes d'utilité publique, Plans de prévention, Zone de défrichement, Voies bruyantes, etc.
- Les données réseaux : Alimentation en eau potable, assainissement, éclairage public, Erdf, Pluvial
- Les données environnementales : ZNIEFF, Natura 2000, OLD, DFCI
- Les données diverses en fonction des besoins des services : Chemins de randonnées, cours d'eau, collecteurs de déchets, etc.

■ Déploiement des outils cartographiques sur les communes :

- un outil de cartographie en ligne : **Intragéo**
- un outil pour l'ADS (Application du Droit des Sols) : **Cart@ds**

Dossiers traités

■ Intégration de données et mises à jour :

Cadastre, réseaux assainissement et eau potable, Photo aérienne 2011, défrichement, éclairage public, données ERDF, données France Telecom, données PLU et servitudes d'utilité publique modifiées, numérisation de données nécessaires à la constitution de la base de données du dossier SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique).

■ Relevés de terrain :

Relevés de terrain pour des données complémentaires concernant les compétences de la Communauté de communes :

- Service Déchets : localisation des points d'apport volontaire (pour le tri des déchets)
- Service Tourisme : localisation des QR codes placés sur les sites patrimoniaux

Relevés de terrain à la demande des communes :

- Le Plan-de-la-Tour : relevé adressage (mission en cours depuis 2013)
- Grimaud : relevé réseau pluvial

■ Animation : formation des agents communaux

Journées de formation au logiciel d'instruction du droit des sols communautaire en version Web (logiciel Cart@ds) en liaison avec le SIG communautaire :

- 5 journées utilisateurs, 41 agents au total (les 11, 13, 14 février, les 11 et 13 mars)
- 2 journées administrateurs, 20 agents au total (les 14 mars et 15 avril)

■ Intervention sur des dossiers transversaux :

- Collaboration avec le service Forêt sur l'Intégration du volet PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial)
- Intégration des données du SMVM dans le cadre de la révision du SCOT
- Participation aux réunions du Comité Technique du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique piloté par le Département du Var.
- RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) : estimation du linéaire de réseau Orange sur les communes du territoire ayant émis une demande. Reprise des données transférées par l'opérateur, estimation du linéaire fourni en image (extrapolation topographique). Cette estimation a permis aux communes de renouveler leur permission de voirie et d'ajuster si nécessaire la redevance due par l'opérateur. Aucune différence notable n'a été déterminée.

En quelques chiffres

- **150 utilisateurs** sur les 12 communes dont 40 en ADS (Application du Droit des Sols)
- Plus de **5000 connexions par mois** à l'application sur l'ensemble du territoire



Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire - 2, rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr

**12 communes s'engagent
pour un territoire durable**



Septembre 2015

Conception / réalisation : Communauté de communes (CCGST)
Photographies : Françoise Balet, Emmanuel Bertrand, ULM Flying Safari, CCGST
Impression : Hémisud, imprimerie varoise labellisée Imprim'Vert

CAVALAIRE-SUR-MER ■ COGOLIN ■ GASSIN ■ GRIMAUD ■ LA CROIX VALMER ■ LA GARDE-FREINET ■ LA MOLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR ■ RAMATUELLE ■ RAYOL-CANADEL-SUR-MER ■ SAINT-TROPEZ ■ SAINTE-MAXIME